

Syndicat National Pétrole Gaz Force Ouvrière SNPG FO – Section Retraités

Avenue Larribau - 64018 PAU Cedex

A l'attention des adhérent(e)s de la Section « Retraités »

Communication sur la Prévoyance Santé et la Retraite à l'occasion d'un décès

Cher(e)s camarades, cher(e)s ami(e)s,

La disparition récente de deux de nos camarades, adhérents de longue date de notre section syndicale, a mis en lumière les difficultés administratives que peut entraîner un si douloureux évènement pour les proches confrontés à une telle situation, qu'ils soient en principe par définition du cercle familial immédiat, mais aussi par défaut, dans certains cas, de l'entourage amical plus ou moins proche.

Aussi, il nous a paru utile et de notre responsabilité, de faire en sorte qu'à un tel choc émotionnel, ne succède pas une période marquée par l'incertitude et l'angoisse, liée à la confrontation avec les exigences des démarches administratives obligatoires à l'occasion de ce type de situation et bien souvent pour le moins compliquées pour des personnes non averties.

Dans cet esprit, nous avons décidé de rédiger cette circulaire d'information qui se veut un condensé de **guide social spécifique**, consacré aux domaines de la Santé et de la Retraite, afin d'essayer de faire en sorte de vous apporter des éléments de réponse utiles et de pouvoir ainsi faire face à de telles épreuves de la vie.

Mais tout d'abord, nous évoquerons en premier lieu quelques rappels utiles de généralités à connaître sur ces domaines sensibles de notre quotidien, concernant par exemples les fondamentaux du système de retraite français du secteur privé ou encore les formalités administratives à engager vis à vis des services publics, lors de la déclaration d'un décès.

Ensuite, sera abordé le chapitre de la protection Santé, avec les régimes de Sécurité Sociale de base.

Pour nous, anciens du Groupe Elf Aquitaine, le Régime Minier pour les plus âgés avec la CARMI, le Régime Général pour les autres avec les CPAM,

Mais aussi la Complémentaire Santé avec les mutuelles, Malakoff Humanis Santé pour les retraités relevant du Régime Minier, Harmonie Mutuelle pour ceux dépendant du Régime Général.

Enfin, nous déclinerons les différentes caisses de retraite, qu'elles soient :

- De base,
 - avec le Régime de Retraite des Miniers pour les plus anciens ;
 - avec le Régime Général pour les autres.

- Complémentaires,
 - avec le Régime des Cadres et Ingénieurs créé en 1947, fédéré par l'AGIRC ;
 - avec le Régime des non cadres, créé en 1961, fédéré par l'ARRCO et auquel cotisent aussi les Cadres et Ingénieurs depuis 1973, pour la fraction du salaire inférieure au plafond de la Sécurité Sociale le PMSS.

Ces deux régimes ont été fusionnés par l'accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017, instituant un régime unique AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire;

- Supplémentaires,
 - avec l'IG CREA ;
 - avec l'IPREA devenue RVEA ;
 - avec RECOSUP devenue PERO depuis la fusion Elf Aquitaine/Total Fina, Groupe devenu la compagnie TotalEnergies SE depuis le printemps 2021.

Compte tenu de la complexité des sujets évoqués, nous sommes bien conscients que cette information ne saurait par définition être exhaustive et forcément à jour, surtout compte tenu de l'évolution constante des règles en vigueur propres à ces institutions. Aussi, si vous constatiez dans son contenu des manquements, voire des erreurs, n'hésitez pas à nous en faire part, afin que nous puissions faire vivre le contenu de ce mémento.

D'avance, nous vous en remercions.

Remarque importante: Il convient de souligner que l'énumération de ces éléments d'information relatifs à notre situation personnelle, relève de fait par définition des généralités du système en place pour toute personne ayant effectué sa carrière professionnelle dans le secteur économique privé.

A ce titre, cette communication peut aider dans leurs démarches, les personnes de votre entourage relevant de ce secteur.

Espérant que cette communication vous sera utile, nous vous en souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition.

Croyez cher(e)s camarades, cher(e)s ami(e)s, en nos sentiments les plus fraternels.

Pau, le 30 novembre 2022

Syndicat National Pétrole et Gaz FO Section « Retraités »